



Est-ce que je dois afficher bar fumeurs ou bar privé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 octobre 2007

Etant propriétaire d'un bar et fumeuse moi même, est-ce que je dois afficher bar fumeurs ou bar privé, et quel sont les dispositifs obligatoires ?

Réponse :

A compter du 1er janvier 2008, votre bar sera non-fumeur, vous devrez l'afficher sur la porte d'entrée , mais vous pourrez organiser un espace pour les fumeurs dans les conditions prévues aux articles [R. 3511-1](#) et suivants du code de la santé publique